

## Questions marrons

### Evaluation du risque

#### 1. Décrire ce qui est couvert par une assurance en responsabilité civile

En règle générale, toute personne peut causer involontairement un dommage à autrui. La responsabilité civile définie par la loi (code civil), crée l'obligation de réparer le dommage causé. Le rôle de l'assurance consiste à se substituer au responsable pour indemniser la victime. A défaut d'assurance, le responsable doit dédommager lui-même la ou les victimes.

La responsabilité civile des associations peut être engagée du fait de leurs activités, de leurs biens mobiliers ou immobiliers. Les personnes qui participent aux activités des associations, y compris les bénévoles, peuvent aussi être victimes d'accidents au cours de leurs activités. Quand un dommage est causé à une personne extérieure à l'association, la garantie responsabilité civile permet d'indemniser la victime. Si un assuré cause un dommage à un autre assuré au titre du contrat d'assurance de l'association, la garantie responsabilité civile ne joue que si le contrat d'assurance de l'association prévoit que les assurés ont la qualité de tiers entre eux.

#### 2. Quels types de risques peuvent-ils être couverts par une assurance ?

Assurance individuelle accident

Garanties risques locatifs

Tous risques matériels

Annulation de la manifestation

Intempéries

Assurance faux bond du sponsor

Objets en exposition

#### 3. L'assurance en responsabilité civile couvre-t-elle le tir d'un feu d'artifice ?

L'assurance classique en responsabilité civile ne couvre pas les risques en cas de tir de feu d'artifice, qui n'est pas considéré comme une activité normale de l'association étudiante. Il faut donc toujours prendre une extension. On peut aussi s'assurer contre le risque d'annulation lié aux intempéries.

#### 4. A propos de quoi ma responsabilité d'organisateur peut-elle être engagée lorsque l'organise un pique-nique ?

Je dois mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité alimentaire de mes invités. En cas de non-respect des règles d'hygiène alimentaire j'expose mes invités au risque de toxi-infection alimentaire collective (TIAC).

#### 5. Je fais comment pour évaluer les risques ?

La gendarmerie est toujours un bon réflexe, ses conseils doivent être suivis, il est aussi utile de faire soi-même la démarche de calculer les risques, dangers, aléas en fonction des effectifs prévus, des activités programmées, de la consommation éventuelle d'alcool, etc..

6. Est-il plus dangereux d'admettre les invités à la soirée plus d'une heure avant ou moins d'une heure avant ?

En cas d'effectifs importants, il est potentiellement plus dangereux d'admettre les invités à la soirée moins d'une heure avant. Plus on admet les invités à l'avance, mieux on gère les flux et, donc, la sécurité n'est est que mieux assurée.

7. Est-il plus dangereux de pré vendre les billets ou de vendre les billets sur place ?

En cas d'effectifs importants, pré-vendre les billets permet de gérer directement les flux d'entrée et de contrôle, en évitant les files d'attente qui sont des éléments de risques.

8. Quel est l'évènement le plus risqué : une rencontre sportive ou une fête musicale ?

Par ordre de dangerosité décroissante, les évènements festifs les plus risqués sont :

- Les évènements, quels qu'ils soient, se déroulant sur plusieurs jours avec hébergement
- Les rencontres sportives sans tribunes
- Les rencontres sportives avec tribunes
- Les Bals et galas avec musique amplifiée
- Les grands diners de gala
- Les spectacles, forums, expos

9. Quel est l'évènement organisé par une association étudiante le plus risqué ?

On cumule les risques lorsque l'on organise sur plusieurs jours une manifestation avec des activités sportives, avec des hébergements prévus sous chapiteaux provisoires, notamment lorsque des équipes peuvent avoir des intérêts antagonistes, que le public est debout et que des activités impliquant de l'alcool et de la musique amplifiée sont prévues. Pour peu que le lieu soit difficile d'accès et que les 1ers secours soient situés à plus de 20 minutes....

10. Citer des facteurs de risques dans l'organisation d'une fête étudiante

- Lieu mal commode, peu accessible,
- Secours situés à plus d'une demi-heure,
- Installations provisoires, (chapiteaux ou tentes)
- Passage d'un brancard impossible,
- Equipes antagonistes en présence,
- Voies d'accès non carrossables,
- Escaliers, talus, terrain en pente.

11. En cas d'accident, qui est l'interlocuteur unique des secours ?

L'interlocuteur unique des secours doit toujours être l'organisateur de l'évènement.

12. Qui est responsable de la mise en place d'un dispositif de secours à la personne ?

Un DPS est organisé par une association agréée de sécurité civile. Elle est obligatoire dans le cadre d'une manifestation de plus de 1 500 personnes, et facultative pour les autres évènements, sauf s'il est imposé par l'autorité de police en prévention de risques éventuels spécifiques liés à la manifestation. C'est toujours la gendarmerie qui décide de son installation, jamais l'organisateur.